



ARCADE84

RAPPORT D'ACTIVITES
2015

AVRIL 2016

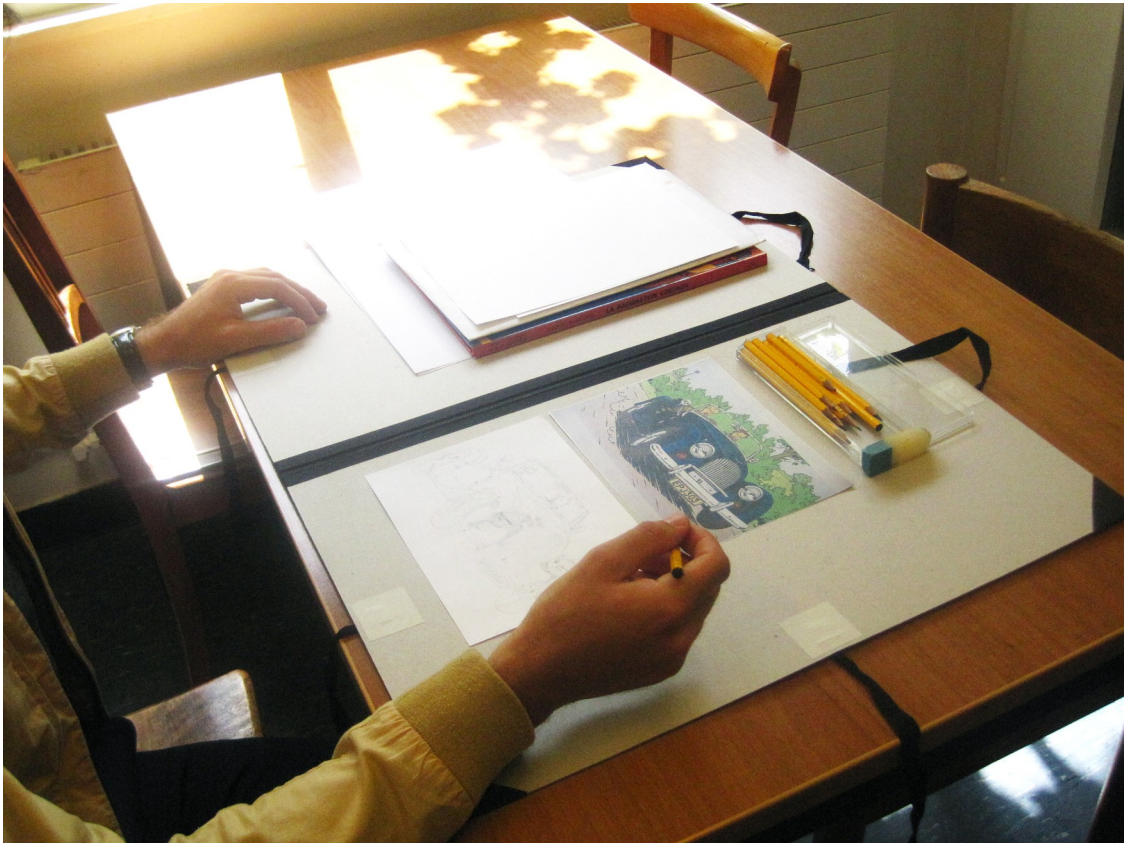






Table des matières

Arcade 84 - une présentation	3
Fréquentation de l'Arcade 84	5
Le mot du président et du coordinateur	6
Texte de l'atelier écriture	9
Nos objectifs et indicateurs de qualité	10
Commentaires des indicateurs	11
Usagers et reflet de l'activité	13
Tableau de bord	14
Rapport de l'organe de révision	15
Bilan	17
Comptes de profits et pertes	18
Comité et Equipe	19
Statuts	20
Remerciements	23



L'Arcade 84 est un lieu de vie, de soins et d'activités, destiné principalement à des personnes souffrant de troubles psychiques. Il est composé d'un centre d'ergothérapie indépendant, organisé sous forme associative et régi par la loi fédérale sur l'assurance maladie (LaMal), et d'une association à but non lucratif, l'Association Arcade 84. Les responsables et l'équipe travaillent dans les deux structures.

Cette formule permet de proposer deux types de prestations bien distinctes et complémentaires:

- a) Des prestations d'ergothérapie dont le but est d'améliorer l'état psychique des patients par des moyens d'activités artisanales et créatives. Les prestations sont associées à la prise en charge médicale des patients.
- b) Des prestations sociales (accueil, entretiens, repas, activités) dont le but est de favoriser l'intégration et de permettre aux personnes de (re) découvrir leurs intérêts. Ce sont des personnes dont les troubles psychiques persistent dans le temps provoquant marginalisation et exclusion de la communauté.


Ces prestations nécessitent un territoire socialement ouvert, en ville, disposant d'activités artisanales et offrant soins et soutiens thérapeutiques. Une même personne peut bénéficier des deux prestations.

Pourquoi l'Arcade 84?

À la périphérie du terrain médical, nous voulons répondre au patient sur les questions essentielles de sa vie. Nous abordons sa santé dans une perception vitale et non pas spécifique à un comportement ou des symptômes. Nous voulons offrir des propositions qui suscitent le désir, qui prennent en compte les propos les plus ténus, les espoirs les plus enfouis, dans une relation et un contrat qui se veut **de solidarité, de convivialité, de reconnaissance.**

Comment l'Arcade 84?

L'Arcade 84 est un «treillis» de relations bien visible et bien défini, pour que chacun y trouve repère, cheminement possible, en s'appuyant sur le partage des temps de travail entre les responsables des activités



et les patients. Nous collaborons avec des artisans intéressés et susceptibles de recevoir un patient en désir d'expérience. Nous avons œuvré sur le territoire proche de l'Arcade pour établir des liens de connaissance, de curiosité et de compréhension venant du voisinage. Ainsi s'est constituée une clientèle fidèle à nos diverses activités. Nous sommes engagés dans des échanges, des collaborations, des réflexions critiques avec l'ensemble des partenaires institutionnels (pouvoirs publics, institutions médicales, sociales et éducatives, associations privées). Dans ces engagements, l'Arcade 84 tente à chaque opportunité de démontrer son projet, sa vision des soins et la place de chacune et chacun.

Nous privilégions donc une démarche de soins et d'expérimentation sociale dans un espace de travail réel et d'activités créatives, en développant un réseau convivial entre tous les acteurs précités au bénéfice essentiel de ceux qui ont les plus grandes souffrances.

L'Arcade 84 pour qui?

Pour des patients psychiques, qui expriment un besoin de santé et un projet d'activités, pour lesquels nous nous sentons qualifiés d'y répondre. Développer avec eux des projets où les enjeux sont la confiance, le désir, l'expérimentation, le goût, l'énergie. Pour des personnes qui ont bénéficié suffisamment des prestations de l'ergothérapie et ne sont plus en demande de soins mais qui peuvent revenir pour exprimer, dans une relation distendue et occasionnelle, la nécessité d'un lieu respectueux et reconnaissant de leur vie.



En 2015, nous avons reçu 87 demandes : 52 nouvelles personnes se sont intégrées dans le cadre des activités de l'Arcade 84, ainsi se sont 222 personnes (113 hommes et 109 femmes) qui ont un contrat centre de jour et 187 personnes qui ont bénéficié de nos prestations (voir programme)

Nous avons régulièrement entre 5 et 15 demandes en attente.

L'ensemble de ces prestations représente un volume de 4197 journées de présence.

Notre capacité d'accueil est de 18 places par jour. Nous pouvons assurer ces prestations grâce à 3,4 postes pour l'encadrement d'animation et 0,7 poste pour l'administration et l'entretien.

Nos prestations correspondent à cinq types d'activités :

- accueil, orientation
- repas
- entretiens
- socialisation et entraide
- activités

Nous avons défini 3 programmes :

- programme 1** accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités occasionnelles, 42 personnes.
- programme 2** accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités régulières, 18 personnes.
- programme 3** accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités en collaboration avec les prestations d'ergothérapie, 127 personnes.

Sur les 222 personnes bénéficiant d'un contrat centre de jour, 27 personnes ont quittées l'Arcade durant l'année (voir résultats dans les tableaux de bord).

Nous avons répondu à un grand nombre de demandes d'informations et de collaborations avec des groupements et institutions dans le domaine sanitaire et social.

Le mot du président et de la coordination

Alors que les deux précédentes années ont été marquées par des préoccupations liées au fonctionnement d'équipe et à la gestion administrative relative à différents contrôles, le projet de l'Arcade 84 a retrouvé en 2015 un nouvel élan. Ce dernier s'est traduit par la réalisation de nombreux projets qui sont venus s'ajouter à l'accompagnement quotidien des bénéficiaires. Mais avant d'exposer plus avant ces projets, il convient de rendre compte des changements qui sont intervenus au niveau du comité et de l'équipe.


Après plusieurs années de fidèle engagement au sein du comité, relevons que Marius Zimmermann a décidé de se retirer afin de se consacrer à la musique, qui est sa passion, ainsi qu'à ses autres activités professionnelles. C'est Sabrina Steffen qui a pris sa relève au sein du comité. Elle est psychologue de formation et active dans le domaine de l'accompagnement de personnes qui présentent des troubles psychiques.

En ce qui concerne l'équipe du centre de jour le mouvement observé s'est traduit par un départ et deux nouvelles arrivées. D'une part,

Blaise Ortega, qui a repris et dynamiser le pôle informatique de l'Arcade 84, a présenté sa démission. Nous souhaitons ici le remercier pour son investissement qui a permis de développer cette activité dont l'intérêt correspond à un réel besoin pour bon nombre d'utilisateurs du centre. D'autre part, nous avons le plaisir de saluer l'arrivée de Catherine Hoffstetter et Patrick Calabro. La première, au bénéfice d'une expérience dans la restauration, a naturellement pris place au sein de l'atelier « restaurant » qu'elle a pleinement investi en y amenant sa touche personnelle et des idées innovantes. Le second, biochimiste de formation, qui a démarré en septembre dernier une formation en emploi d'éducateur social à la HETS, est venu compléter l'équipe de base.

Nous avons accueilli 4 stagiaires en 2015, deux de l'Ecole d'ergothérapie et deux en pré-stage.


Sur le plan du personnel, L'Arcade 84 bénéficie aujourd'hui d'une dynamique de travail positive qui lui permet de remplir pleinement et quotidiennement sa mission pour la plus grande satisfaction des utilisateurs du centre d'ergothérapie et



du centre de jour. Il reste toutefois encore à finaliser le recrutement d'un nouveau responsable du centre de jour, procédure qui est encore en cours. Un deuxième tour de piste a permis de mieux cibler l'offre d'emploi et des ouvertures se dessinent. Pour assurer la transition, les deux co-fondateurs de l'Arcade 84 continuent à offrir leur précieux soutien à l'équipe ainsi qu'à Heidi Ellefsplatt Faccio qui assure depuis bientôt deux ans la responsabilité-adjointe du centre d'ergothérapie et cela à la grande satisfaction de toutes et tous.


Tant sur le plan de son fonctionnement que de son financement, l'Arcade 84 se porte au mieux. Néanmoins des nuages se dessinent à l'horizon sous la forme de baisses de subvention qui touchent toutes les associations genevoises. Le mouvement initié sous l'égide du CAPAS permettront, espérons-le, d'éviter ces coupures budgétaires pour le moins inquiétantes.

Pour passer à une note positive, nous pouvons saluer la venue à l'Arcade 84 de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat en charge du DSEA. Lors de cette rencontre, nous avons fortement apprécié l'intérêt que M. Poggia porte à l'Arcade ainsi que sa très bonne connaissance du domaine de la santé mentale et des différents projets et structures qui animent ce secteur d'aide



médicosocial. C'est dans une ambiance conviviale que nous avons également accueilli les membres de la Direction Générale de l'Action Sociale, M. Michel Blum, directeur et M. Didier Donzallaz, adjoint de direction pour un repas avec les directeurs de l'action sociale des cantons romands.

Pour revenir aux projets élaborés et mis en place par l'équipe de l'Arcade pendant l'année 2015, il convient d'abord de mentionner la magnifique exposition de Joanna qui, alliant textes et photographies, a investi tout l'espace du restaurant, vitrine et murs compris. Parmi les autres expositions qui se sont tenues dans le centre, il faut signaler celle de M. Daniel Winteregg, photographe professionnel et client de l'Arcade, qui a mis en place un projet original intitulé « les tabliers ». Sa proposition a consisté à réaliser des portraits couleurs grand format des participants de l'atelier « cuisine » pour ensuite les exposer sur les portes des armoires de l'espace cuisine de l'Arcade. Une grande expo a été organisée par Terence Prout, artiste qui a choisi d'exposer simultanément dans quatre arcades de la rue Schaub, soit le tea-room, le coiffeur, l'épicerie bio et l'Arcade 84. Lors du vernissage, les invités ont pu circuler d'un lieu à l'autre, offrant ainsi une belle occasion de rencontre entre divers publics.



Au-delà des expositions, des projets temporaires et des temps d'animation méritent également d'être signalés pour l'année écoulée. L'artiste Geneviève Romang a permis à plusieurs utilisateurs du centre de confectionner un « carnet d'artiste ». Par ailleurs, il y a eu la conversion des tables de bistrot en tables de jeu, projet réalisé par Philippe au moyen de la pyrogravure. Les clients et les utilisateurs de l'Arcade ont ainsi pu partager des moments de jeu et de collation. Dans la même veine, il convient encore de signaler la tenue d'un atelier d'écriture, animé par Michèle Reverbel, « éveilleuse d'écriture », qui bénéficie d'une longue pratique qu'elle a su développer dans diverses institutions un peu partout en France. Les textes écrits par les clients et les usagers ont été affichés dans l'espace restaurant de l'Arcade.

La réalisation de ces différents projets, qui cadrent avec la volonté d'ouverture de l'Arcade sur la cité, a eu pour bénéfice secondaire d'amener de nouveaux clients au restaurant à midi.

Durant l'année écoulée, l'espace restaurant de l'Arcade a été mis à disposition de diverses associations ainsi qu'à des particuliers qui y ont fêté leur anniversaire. Cette initiative s'inscrit elle aussi dans l'idée de faire participer l'Arcade à la vie du quartier.

En plus des projets organisés intramuros, le pôle création de l'Arcade a encore élaboré et mis en place plusieurs projets en collaboration avec l'association « mir'arts » et « l'association des amis de la Pinacothèque ». Concrètement, cela a permis d'organiser une soirée de projection au Cinélux pendant laquelle ont été projetés des films d'animation réalisés dans le cadre des ateliers de l'Arcade 84, ainsi que des films réalisés par l'association « Parole par l'image », dont le but est de soutenir la parole des personnes qui ont de la difficulté à se faire entendre dans notre société.

Pour terminer ce tour d'horizon de l'année 2015, il faut encore remercier les membres de l'association qui continuent de soutenir activement le projet de l'Arcade 84. Au-delà de coups de main occasionnels, ce soutien s'est traduit par les nombreux membres présents lors de la dernière AG.

Francis Loser
Président
Roger Schuler
Alain Riesen
Coordination

Texte de l'atelier écriture

À l'Arcade 84, je connais depuis 1989, quand j'ai quitté mon travail à Pick Pay. J'ai eu mon entretien avec Romaine Claret et Roger. J'avais peur de parler de mon problème ; ils m'ont mise tout de suite à l'aise. J'ai fait la cuisine avec Patricia et Françoise. Mon long séjour à Bel-Air (le nom de l'époque) à cause de ma pathologie.

En 2004, je reprends contact avec l'Arcade 84, par l'intermédiaire de ma psy, qui me propose l'atelier d'écriture avec Valérie Oppel. L'équipe, Alain, Roger.

Depuis je pense que c'est la meilleure association. J'avais entendu par Jacques Guillemin l'existence de cette association. Je les apprécie vraiment. Quand je suis ici, je me sens en sécurité, avec mon problème d'avoir des hallucinations visuelles et auditives. C'est dur à gérer. On m'a responsabilisé avec mon semainier.

Pour conclure, les portes qui étaient fermées se sont ouvertes, je me suis fait des contacts, avec les malades et les usagers.

Marmotte



Nos objectifs et indicateur de qualité

Mission	<p>Offrir un espace d'accueil, visant à créer ou recréer du lien social entre la personne et la communauté, ainsi qu'à limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques.</p> <p>Offrir un espace ouvert à une clientèle de quartier, où les usagers peuvent être écoutés peuvent échanger et s'impliquer dans une activité.</p>
Objectifs généraux	<p>Donner une possibilité de sortir de l'isolement social</p>
Objectifs opérationnels	<p>Permettre aux usagers de s'investir dans une activité : cuisine, atelier bois, activité de création, atelier informatique ;</p> <p>Générer des échanges entre une clientèle de quartier et les usagers</p>
Indicateurs	<p><u>Finances</u> 1a) Sources de revenus et frais de fonctionnement</p> <p><u>Usagers</u> 2a) Nombre de demandes 2b) Nombre de personnes accompagnées 2c) Nombre de départs</p> <p><u>Reflet de l'activité</u> 3a) Assiduité des usagers aux activités 3b) Satisfaction des usagers 3c) Ratio de socialisation (clients/usagers)</p> <p><u>Innovation et apprentissage</u> 4a) Dysfonctionnement majeur 4b) Dysfonctionnement mineur 4c) Nombre de recommandations</p>



Commentaires des indicateurs

1- FINANCES

Cet indicateur trouve son utilité principale dans un système comparatif de deux ordres. D'une part, de voir l'évolution sur plusieurs périodes comptables, des différents postes financiers mentionnés, et d'autre part de pouvoir évaluer l'importance de chacune de ces ressources financières dans l'équilibre budgétaire de l'association. Depuis 2008, les comptes annuels sont en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21.

2- USAGERS

2a) Nombre de demandes

Est un indicateur permettant d'évaluer l'intérêt concernant les prestations offertes par le Centre de Jour, ces dernières s'intégrant dans le réseau genevois de prise en charge relatif à la santé mentale.

2b) Nombre de personnes accompagnées

Le Centre de Jour a une capacité d'accueil de 18 places par jour, cependant nous désirons accompagner les personnes avec flexibilité et en fonction de la demande spécifique émanant des utilisateurs. Cet indicateur reflète la propension du Centre de Jour à accomplir cette prise en charge individualisée.


2c) Nombre de départs

Dans la mesure où nous travaillons en réseau, il nous importe de mettre fin à une prise en charge dans la continuité de l'accompagnement. Autant que possible, chaque usager quittant le Centre de Jour doit pouvoir trouver un débouché correspondant à son projet.

3- REFLETSDE L'ACTIVITE

3a) Assiduité des usagers

Cet indicateur est déterminé par notre contrat de prestations avec l'Etat concernant les centres de jour. La subvention octroyée est fortement liée à cet indicateur, un minimum de 80% d'occupation est requis. Cette mesure permet d'évaluer



l'attractivité de nos prestations et de notre travail, en indiquant une mesure de continuité dans la fréquentation du Centre de Jour par les usagers. Dans le cadre du contrat de prestation 2014, le taux d'occupation a été fixé à 80%.

3b) Satisfaction des usagers

Cet indicateur est déterminé par le système qualité. Cette mesure provient d'un sondage effectué auprès des usagers du Centre de Jour, tous les deux ans depuis 2007. Cette évaluation a pour objectif de dégager des éventuels dysfonctionnements et/ou critiques perçus de la part des usagers. Un taux de 60% de satisfaction doit être obtenu afin de convenir à nos exigences.

3c) Ratio de socialisation (client/usagers)

Cette mesure est le rapport entre la fréquentation du Centre de Jour par des clients (externes) et les usagers. L'objectif majeur étant de favoriser la socialisation et de (re)créer du lien social, il nous importe d'évaluer la fréquentation du Centre de Jour par des tiers. Cette mesure est produite à travers au moins trois relevés ponctuels répartis dans l'année, chacun portant sur une durée totale d'une semaine. Le ratio doit être au minimum de 1, autrement dit la clientèle extérieure doit représenter au moins 50% de la clientèle totale fréquentant la crémérie-restaurant.

4- INNOVATION ET APPRENTISSAGE

4a) Nombre de dysfonctionnements majeurs

Implique une remise en question de l'accréditation du « système qualité ».

4b) Nombre de « dysfonctionnements » mineurs

Les dysfonctionnements mineurs sont à appréhender en tant que procédures pouvant potentiellement faire l'objet d'améliorations. Ces améliorations proposées par le auditeurs ne remettent pas en question l'accréditation, mais font l'objet d'une discussion avec ces derniers.

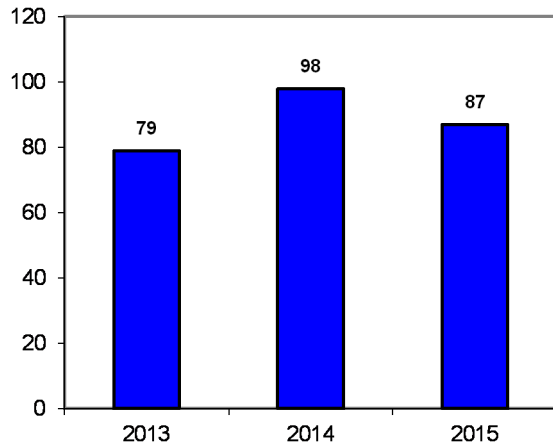
4c) Nombre de recommandations

Nous nous engageons à répondre à la moitié des recommandations amenées par les auditeurs.

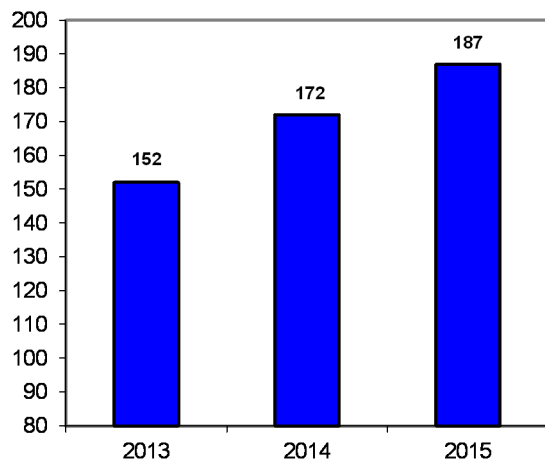
Usagers & Reflets de l'activité

USAGERS

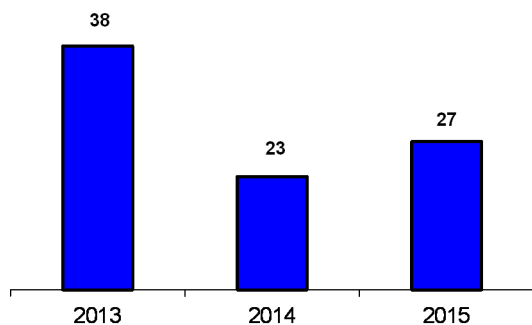
2a) Nombre de demandes



2b) Nombre de personnes accompagnées

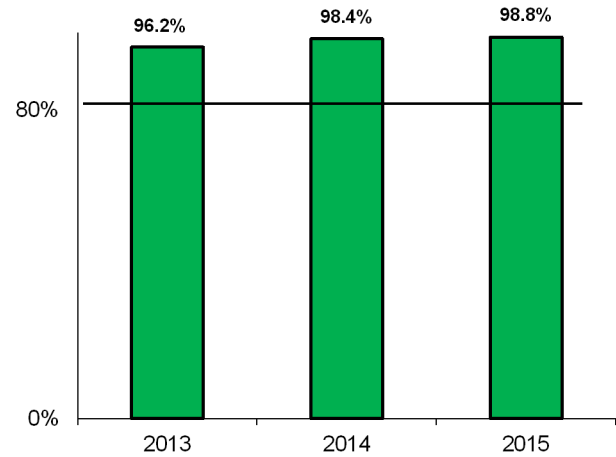


2c) Nombre de départs

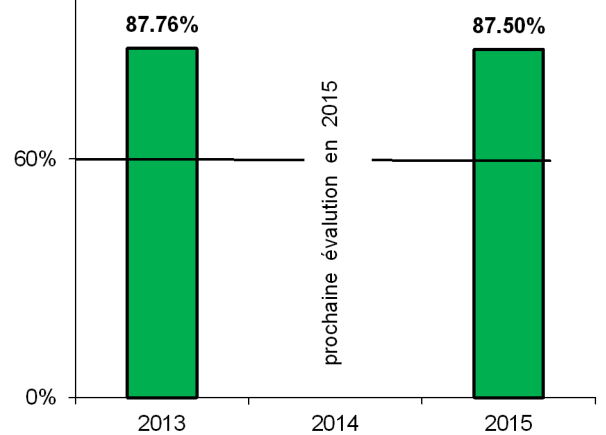


REFLET DE L'ACTIVITE

3a) Assiduité des usagers



3b) Satisfaction des usagers



3c) Ratio de socialisation

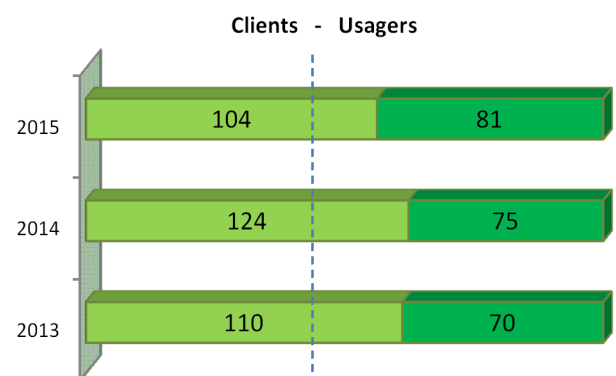


Tableau de bord

1. FINANCE

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
- Revenus / autofinancement	160'375	164'193	173'056
- Subventions	487'627	489'668	488'012
- Charges	-645'575	-668'466	-631'254

2. USAGERS - REFLETS DE L'ACTIVITE

2 a) Nombre de demandes	79	98	87
2 b) Nombre de personnes accompagnées	152	172	187
2 c) Nombre de départs	38	23	27
- personne(s) ayant trouvé une activité salariée ou formation	8	2	2
- personne(s) ayant trouvé des activités encadrées et/ou bénévolat	16	5	11
- personne(s) ayant continué une thérapie	10	15	8
- personne(s) continuant des activités de développement personnel	5	-	4
- personnes(s) partie(s) en voyage ou à l'étranger	-	1	1
- résiliation de contrat	2	-	-
- L'équipe a mis fin au contrat	1	-	-
- décès	1	-	1

3. REFLETS DE L'ACTIVITE

3 a) Assiduité des usagers aux activités	96.2%	98.4%	98.8%
3 b) Satisfaction des usagers	87.76%	-	87.50%
3 c) Ratio de socialisation sur la totalité (clients / usagers)	1.58	1.65	1.29
Equivalence en pourcentage du ratio	61 / 39	124	56 / 44
- Clientèle extérieure (<u>moyenne hebdomadaire</u>)	<u>110</u>	<u>124</u>	<u>104</u>
- Usagers (<u>moyenne hebdomadaire</u>)	<u>70</u>	<u>75</u>	<u>81</u>

4. INNOVATION ET APPRENTISSAGE

Référence principale = Système Qualité & Revues de direction

4 a) Dysfonctionnements majeurs			
- Nombres d'audits internes effectués	3	2	3
- Nombre de dysfonctionnements majeurs observés	0	0	0
4 b) Nombre de dysfonctionnements mineurs			
- Nombre de dysfonctionnements mineurs observés	0	1	0
4c) Recommandations auditeur qualité externe			
- Nombre de recommandations proposées	9	4	6
- Nombre de recommandations effectuées/en cours d'exécution	6	4	4



Rapport de l'organe de révision

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
à l'Assemblée générale ordinaire de
l'ASSOCIATION ARCADE 84
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'ASSOCIATION ARCADE 84 comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

./.



Membre de la Chambre fiduciaire Membre FIDUCIAIRE | SUISSE



Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale ordinaire de
l'ASSOCIATION ARCADE 84, Genève (suite)

- 2 -

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les lois, règlements et directives suivantes, CO, CC, LGAF, LSGAF, LIAF, RIAF, directives étatiques, ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève pour la présentation et la révision des états financiers qui fait référence à l'art. 728a al. 1 ch 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 6 avril 2016

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Denis Keller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Christian Chavaz
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant : bilan totalisant CHF 310'579, compte de résultat présentant un bénéfice de l'exercice après traitement du résultat de CHF 11'133, tableau de financement, tableau de variation du capital, annexe et rapport de performance.



ASSOCIATION ARCADE 84

Genève

Comptes de profits et pertes		2015		2014		Budget
Exercice du 1er janvier au 31 décembre						2015
	Annexe		CHF		CHF	
PRODUITS						
Subventions, aides des collectivités publiques	3.1	488'012	76.25%	489'668	76.05%	487'127
Cotisations, dons		2'680		940		2'200
Produits liés aux activités	3.2	124'659		123'651		103'000
Autres produits	4.6	24'667		29'576		22'900
Total des produits		640'018		643'835		615'227
CHARGES LIEES AUX ACTIVITES						
Frais de personnel	3.3 & 4.6	357'341		389'888		370'000
Indemnités usagers		15'955		16'136		18'000
Dépenses liées aux activités	3.4	81'200		69'823		79'600
		454'496		475'847		467'600
FRAIS ADMINISTRATIFS						
Frais de personnel	3.3 & 4.6	57'980		64'453		55'739
Frais des locaux		59'880		60'959		59'000
Frais administratifs et de bureau	3.5	39'065		45'669		30'688
Amortissements		19'364		20'709		2'000
		176'289		191'790		147'427
RESULTAT D'EXPLOITATION		9'233		-23'802		200
Résultat financier, extraordinaire, hors exploitation						
Produits financiers	2	2		22		0
Charges financières		-469		-829		-200
Produits hors période		3'583		0		0
		3'116		-807		-200
RESULTAT INTERMEDIAIRE		12'348		-24'609		0
Résultat des fonds affectés						
Constitution des fonds		0		0		0
Utilisation des fonds		17'465		10'004		0
		17'465		10'004		0
RESULTAT AVANT REPARTITION		29'814		-14'605		0
Part des subv. non dépensées à restituer	2.6	-18'681		0		0
RESULTAT DE L'EXERCICE		11'133		-14'605		0

Comptes de profits et pertes

ASSOCIATION ARCADE 84 Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE		2015	2014
ACTIF	Annexe	<u>CHE</u>	<u>CHE</u>
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités		210'854	208'555
Créances	2.1	6'995	2'375
Charges payées d'avance		1'891	2'042
		<u>219'739</u>	<u>212'972</u>
Actif immobilisé			
Immobilisations financières (garanties loyer)		6'789	6'789
Immobilisations corporelles	2.2	84'051	97'415
		<u>90'839</u>	<u>104'204</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u><u>310'579</u></u>	<u><u>317'176</u></u>
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Compte courant Ergothérapie	4.6	99'230	109'183
Autres dettes		6'665	13'520
Créanciers salaires et charges sociales		1'595	0
Charges à payer		11'767	15'500
		<u>119'257</u>	<u>138'203</u>
Capitaux étrangers à long terme			
Créancier Etat de Genève (traitement résultat)	2.6	<u>18'681</u>	<u>0</u>
Capital des fonds			
Fonds affectés	2.3/4	<u>101'504</u>	<u>128'247</u>
Capital de l'organisation			
Fonds liés générés	2.5	53'000	53'000
Résultats cumulés		12'330	12'330
Réserve « part de subvention non dépensée »	2.6	-5'327	0
Résultat de l'exercice	2.6	11'133	-14'605
		<u>71'136</u>	<u>50'725</u>
TOTAL DU PASSIF		<u><u>310'579</u></u>	<u><u>317'176</u></u>



Comité de l'association pour 2015

Président	Monsieur Francis LOSER 54c, chemin de Pinchat—1234 Vessy
Secrétaire	Monsieur Claudio TESTORI 11, rue Alcide-Jentzer - 1205 GENEVE
Trésorière	Madame Nicole ROSSY 32, rue du Grand-Pré – 1202 GENEVE
Membres	Madame Isabelle CSUPOR 8, rue du Lac - 1207 GENEVE Monsieur Michel BONDI 12, Av. Blanc - 1202 GENEVE Madame Sabrina STEFFEN 11, rue de Montchoisy - 1207 GENEVE Monsieur Richard VUAGNIAUX 12, rue Schaub - 1202 GENEVE
Coordinateur	Monsieur Alain RIESEN 7, rue Abraham-Gevray - 1201 GE Monsieur Roger SCHULER 29, Fort-Barreau - 1202 GENEVE
Contrôleur aux comptes externes :	CHAVAZ S.A 8, rue Jacques-Grosselin – 1227 Carouge

Equipe encadrement socio-éducatif

Madame Béatrice BERNET-METROZ aide-animatrice (*service-restaurant*)
 Monsieur Patrick CALABRO aide-animateur (en formation HETS)
 Madame Heidi ELLEFSPLASS-FACIO animatrice (*ergothérapeute*)
 Madame Catherine HOFSTETTER aide-animatrice (*service-restaurant*)
 Madame Chantal MINTZ animatrice (éducatrice HETS)
 Monsieur Lucas Olivet aide-animateur (*photographe*)
 Madame Valérie OPPEL animatrice (*ergothérapeute*)
 Madame Eylem TANDOGAN aide-animatrice (*service-restaurant*)
 Madame Déborah VILLARS animatrice (*ergothérapeute*)

Administration et hôtellerie

Monsieur Alberto CARIDAD	Responsable administratif
Madame Isabelle COLOMER	Secrétariat
Monsieur Jean-Claude FAUVEE	Entretien
Madame Karine HEFFNER	Secrétariat

Statuts de l'association Arcade 84

I. Dénomination et Siège

article 1

L'« association Arcade 84 » est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 et suivants du [Code civil suisse](#). Elle est indépendante des organisations politiques, syndicales et religieuses.

article 2

Le siège de l'association se trouve à Genève.

II. But

article 3

L'association Arcade 84 a pour but de :

- favoriser l'intégration dans la vie sociale, quotidienne et professionnelle de personnes présentant un handicap psychique par la participation aux activités et à la vie du Centre de jour.
- favoriser la création de liens sociaux entre la personne et la communauté afin de limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques.
- développer un travail de conseil, de soutien et d'accompagnement social et communautaire.
- participer au développement et à la reconnaissance du droit des personnes en situation de handicap.
- promouvoir la création, l'animation et la gestion d'arcades et d'ateliers en ville de Genève, poursuivant les mêmes buts.

III. Membres

article 4

Peut faire partie de l'association toute personne physique ou morale partageant ses buts. L'article 5 est réservé.

article 5

La qualité de membre s'acquiert sur requête par décision du comité qui statue souverainement et n'a pas à motiver un refus.

Les personnes salariées par l'association ne peuvent pas devenir membre de celle-ci. Si une personne membre de l'association devient salariée de celle-ci, elle perd automatiquement sa qualité de membre.

Les salariés de l'association peuvent être invités à participer, à titre consultatif et sans droit de vote, à une ou des réunions du comité, du bureau et /ou de l'assemblée générale.

article 6

Chaque membre peut en tout temps donner sa démission de l'association.

IV. Organes

article 7

Les organes de l'association Arcade 84 sont :

- l'assemblée générale
- Le comité
- Le bureau du comité
- L'instance de contrôle indépendante

L'assemblée générale

article 8

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est composée de tous les membres.





article 9

L'assemblée générale se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire sur demande du comité ou de la moitié des membres.

article 10

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées par le comité quinze jours au moins à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour. Toute proposition doit parvenir au comité 5 jours au moins avant l'assemblée.

article 11

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

article 12

L'assemblée générale prend toutes ses décisions à la majorité des voix exprimées, hormis la décision de dissolution de l'association.

article 13

L'assemblée générale est compétente pour :

- modifier les statuts de l'association.
- élire les membres du comité et le président ou la présidente.
- approuver le rapport annuel d'activités.
- fixer les objectifs de l'association pour l'année à venir.
- approuver le budget et les comptes et donner décharge au comité sortant.
- fixer le montant des cotisations annuelles.
- désigner l'instance de contrôle externe (cf art. 55 du ccs).
- prononcer l'exclusion d'un membre.
- décider la dissolution de l'association.

Le comité

article 14

Le comité se compose au minimum de 5 membres élus par l'assemblée générale. Il décide de la répartition des fonctions en son sein.

La durée du mandat est de un an renouvelable.

Le comité se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent, mais au minimum 4 fois par an.

article 15

Le comité est chargé:

de garantir la cohérence de l'association par rapport à sa mission, ses objectifs et ses prestations.

de veiller au bon fonctionnement général de l'association.

de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

de prendre les décisions concernant la gestion du personnel, les finances, la représentation vis-à-vis des tiers conformément au règlement sur la répartition des tâches.

de prendre les décisions relatives à l'admission des membres.

de proposer à l'assemblée générale l'exclusion d'un membre, après que celui-ci en ait été dûment informé

de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'association.

Le bureau du comité

article 16

Le bureau du comité est composé du président ou de la présidente et de la coordination. Il se réunit

en fonction des tâches courantes qui concernent le comité et la coordination.

V. Finances

article 17

Le financement de l'association Arcade 84 est assuré par les cotisations de ses membres, des dons individuels et collectifs, des subventions communales, cantonales et fédérales, des revenus et

des biens mobiliers acquis.

article 18

Les comptes sont vérifiés par une instance extérieure à l'association et présentés à l'approbation de l'assemblée générale. Les comptes seront mis à disposition des membres dix jours avant leur approbation.

article 19

L'association ne répond que sur sa fortune propre, à l'exclusion de la fortune de ses membres.

VI. Dissolution

article 20

La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale convoquée à cet effet. Elle prend sa décision à la majorité des 3/4 des membres de l'association.

Si l'assemblée générale convoquée à cet effet ne réunit pas le nombre de membres prévu à l'article 20, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Elle prend sa décision à la majorité des 3/4 des membres présents.

article 21

Les liquidités disponibles dans l'éventualité d'une dissolution de l'association Arcade 84 seront transférées à une association poursuivant un but similaire à celui de l'association Arcade 84.

Annexe : règlement concernant la répartition des tâches entre le comité, la coordination et l'équipe

Genève le 30 mars 2012



Nous remercions chaleureusement la République et Canton de Genève, les donateurs, clients, membres et sympathisants de l'association pour leur soutien financier.



ARCADE84

Rue Schaub 3
1202 Genève
Tel : 022 734 32 73
arcade84@arcade84.ch
www.arcade84.ch